

Déficit démocratique au bassin Louise

La gestion du bassin Louise par l'Administration portuaire de Québec est l'alibi en or permettant à la Ville de planifier le développement du lieu à l'abri de l'opinion du peuple, et sous les bons conseils de gens puissants n'ayant pas intérêt à ce que l'endroit serve, entre autres, aux plaisirs balnéaires des gens ordinaires.

Le 19 septembre, le Journal de Québec écrivait que le maire Labeaume envisageait d'installer un carrousel et une grande roue au bassin Louise de Québec : « Ce sera probablement là, a-t-il affirmé, mais d'abord, il faut conceptualiser tout le tour du bassin. On travaille beaucoup avec le Port actuellement. On a des projets ensemble, on a plusieurs projets, mais à un moment donné, il faut mettre ça dans un concept harmonieux et on est en train de travailler là-dessus. » Le carrousel et la grande roue méritent considération, mais la façon de planifier le développement de ce joyau urbain qu'est le bassin Louise est inquiétante.

Le bassin Louise est un territoire fédéral, donc public, servant actuellement de club privé pour propriétaires de bateaux. Le pourtour du bassin est convoité parce qu'il est situé au bord de l'eau, mais aussi parce qu'il offre une vue extraordinaire sur la Haute-ville. Malheureusement, la vocation de ce lac urbain échappe aux voix populaires. La démocratie y est castrée par une Administration portuaire se comportant comme une principauté oubliant sa mission de commerce maritime. Plus choquant, l'Administration municipale fait fi du bien commun en négociant l'avenir du bassin avec l'Administration portuaire via le Comité Ville-Port dont les procès verbaux demeurent secrets. Les conditions sont réunies pour un développement immobilier de ces berges publiques, chose d'ailleurs souhaitée publiquement par le Port et le maire Labeaume.

Le Vieux-Port de Montréal est un succès populaire incontesté grâce à un vaste débat public sur la vocation du lieu durant les années 1980. À Québec, en 2011, tous les Conseils de quartier de l'arrondissement Limoilou – La Cité ont demandé au Conseil d'arrondissement d'appuyer la tenue d'un tel débat public². Or, la présidente du Conseil, Suzanne Verreault, a refusé net, prétextant que « le bassin Louise, c'est pas chez-nous ». Pourtant, la Ville a octroyé à l'été 2008 un contrat (sans appel d'offres) de 24 950 \$ à la firme Bélanger Beauchemin Morency, Architectes & Urbanistes, afin « d'obtenir une analyse urbaine globale du secteur du bassin Louise et de son milieu urbain adjacent »³.

Si le bassin Louise n'est pas « chez-nous », pourquoi alors dépense-t-on mon argent pour qu'une firme d'architectes réfléchisse sur l'aménagement du lieu?

Jean Lacoursière

Québec